

Transaction

- De 0€ à 99 999€ - 10 % TTC
- De 100 000€ à 175 000 € - 9 % TTC
- De 175 000 € à 250 000 € - 8% TTC
- De 250 000 € à 350 000 € - 7 % TTC
- De 350 000 € à 450 000 € - 6 % TTC
- Au delà de 450 000 € - 5% TTC
- Avis de valeur patrimoniale - 150 € TTC

Location - Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 et du décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

- 8€ / m² pour la rédaction du bail, constitution de dossier, signature de bail
- 3€ / m² pour l'état des lieux
- Soit 11€ / m² à la charge du bailleur et 11€ / m² à la charge du locataire
- Au-delà de 60 m², 8% TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire et 8% TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du bailleur.

Locaux commerciaux :

- 20% H.T du loyer annuel hors charges, les honoraires couvrent la rédaction du bail commercial et l'état des lieux.

Gestion :

- 7,2% TTC calculés sur les encaissements mensuels
- 6% TTC calculés sur les encaissements mensuels à partir de 2 lots en gestion

Visite virtuelle : 2 € /m² TTC

Assurance loyer impayé

- Sur devis

Convention de partenariat avec le ministère des armées & partenariat avec la gendarmerie :

Tarifs préférentiels pour les militaires envoyés par le bureau logement de MOURMELON / SUIPPES / MAILLY LE CAMP & les gendarmes :

Transaction :

Baisse de 2% TTC sur l'ensemble des honoraires de base pour chaque tranche

Location :

- -15% sur les honoraires de mise en location

Gestion :

- 6% TTC au lieu de 7,2% TTC sur les encaissements mensuels

